

Pourquoi une assignation au Tribunal d'Alès?

**Lettre ouverte de
Michel De Colombi, les familles de Tessan,
et le collectif de soutien aux familles de Tessan**

Le 19 janvier 2012

A Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux du Vigan

Lors des réunions en sous préfecture, il est ressorti que , même dans l'hypothèse où un terrain serait trouvé, un minimum de deux ans serait nécessaire à la réalisation d'un terrain familial. Nous avons donc demandé qu'en attendant, les conditions de vie sur le terrain de Tessan soient améliorées par une distribution d'eau aux normes et par l'installation de sanitaires provisoires (type chantier). Cela a été refusé. Par contre , Michel De Colombi a reçu une facture d'eau de 2150 € pour le premier semestre 2011, qui correspondrait à la consommation d'eau de toutes les familles de Tessan, sans relevé préalable, sans contrat dûment établi !

Nous rappelons que les six foyers résidant sur le terrain de Tessan, étaient alimentés en eau par un tuyau d'arrosage branché à l'alimentation d'une borne à incendie ! L'eau ne leur arrivait pas potable faute d'installation aux normes . Les familles achetaient des bouteilles d'eau pour la cuisine et la boisson. Dès qu'il gelait , il n'y avait plus d'eau du tout .

C'est pourquoi le 26 novembre 2011, les familles, aidées du collectif, ont enterré (à leurs frais) un tuyau aux normes sanitaires et raccordé chaque emplacement de caravane. Après ces travaux, sur proposition de la Mairie (menaçant même de priver d'eau ceux qui n'auraient pas souscrit un abonnement) (lettre du 15 décembre 2011) , les six foyers ont tous sollicité la pose de compteurs individuels placés à chaque terminal, (tout en laissant le compteur général en haut du terrain). (Lettre du 26 décembre 2011).

Mais la municipalité semble vouloir placer tous les compteurs en haut du terrain. Cela obligerait à tirer 5 nouveaux tuyaux vers les familles. Ce que nous proposons est plus simple et coûterait moins cher à la Mairie. Aux dernières nouvelles , Monsieur le secrétaire de Mairie nous a fait savoir que la municipalité n'avait finalement pas tranché sur l'emplacement des compteurs .

Mais pour ce qui concerne la facture d'eau contestée par Michel De Colombi par lettre recommandée, la procédure a suivi son cours . Il s'agit maintenant d'un commandement à payer du Trésor Public de 2215 € tous frais compris .

Dès réception de la première facture, nous avons entrepris en vain plusieurs démarches auprès de la Mairie, afin de faire reconnaître l'irrecevabilité de cette facture. Face a l'absence de résultats, nous avons alors décidé de nous faire aider par un avocat .

Le 15 décembre 2011, Monsieur Langet a adressé une lettre à Michel De Colombi reconnaissant qu'effectivement, faute de contrat, les factures seraient annulées. Notre avocat nous a demandé d'obtenir un papier officiel de l'annulation du commandement à payer au Trésor Public, celui-ci nous a renvoyé vers les services municipaux , ce que nous avons fait : (lettre du 09 janvier 2012). Monsieur le secrétaire de Mairie nous a reçus le 10 Janvier 2012, il nous a dit que les factures, seraient annulées avant fin janvier par une nouvelle facture négative. Nous lui avons demandé de le faire avant le 15 janvier 2012 afin d'être dans les délais de contestation du commandement à payer. Il nous a été répondu qu'il avait autre chose à faire, et que ce n'était pas possible. Notre avocat nous a vivement conseillé de ne pas laisser passer le délai. Le collectif a tenté une ultime démarche auprès de Monsieur le Maire par téléphone le 12 janvier 2012, sans succès.

Notre avocat a donc hélas dû assigner le Trésor Public et la Mairie au Tribunal de grande instance d'Alès (audience du 28 février 2012).

Il n'était pas concevable de laisser Michel De Colombi dans cette situation insupportable (menace de saisie etc..) de plus, malgré les promesses d'annulation, il vient de recevoir une nouvelle facture de 964 € pour le deuxième semestre.

Nous avons tenu à faire savoir à tous les Conseillers Municipaux les raisons qui nous ont poussées à entreprendre cette démarche d'assignation au Tribunal d'Alès . Bien sûr, la procédure juridique peut être stoppée à tout moment avant l'audience si le litige venait à être résolu.

Les six familles résidant sur le terrain de Tesson espèrent que leur demande de compteurs individuels, telle qu'elle est formulée dans leur lettre du 26 novembre 2011, sera prise en compte.

Nous rappelons que ces familles paieraient l'eau depuis longtemps si elles avaient un raccordement normal au réseau .

Nous comptons sur vous tous pour sortir de cette situation conflictuelle et pour avancer vers une solution à long terme comme le prévoit le schéma départemental de 2011, réitérant la préconisation de terrain familial du schéma départemental de 2004 .

Veillez croire , Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en nos sentiments les meilleurs .

Michel De Colombi, les familles de Tesson,
et le collectif de soutien aux familles de Tesson

Ce courrier a été adressé à: Mr Jean Marie Miss , Mme Anne Laure Garrigues, Mr Christian Langet, Mr Jacques Gutierrez, Mme Sylvie Arnal, Mme Laurence Audren, Mr Pascal Goetzinger, Mr Francys Bonnet, Mme Anne Dentan, Mme Yvette De Peyer , Mr Patrice Boisson, Mme Véronique Horeau, Mr Pierre Muller, Mme Béatrice Pibarot, Mr Guillaume Pizio, Mme Maryse Roques, Mme Christiane Rouquette, Mr Denis Sauveplanne, Mme Josiane Versault, Mr Duprat Christian, Mme Vermendi Odile, Mr Causse Bernard, Mme Gros Nicole, Mme Isabelle Bousquet, Mme Pascaline Druyer .